

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 16 JANVIER 2023 À 17 h SALLE DES COMITÉS DE L'HÔTEL DE VILLE 3, chemin de Hatley

Présences :

Patricia Sévigny, présidente et conseillère
Jean-Pierre Charuest, Maire
Benoît Bouthillette, conseiller
Danny Roy, résident
Clément Vaillancourt, résident

Absences :

Mélanie Éliane Marcoux, résidente
Nicole Couture, résidente

Monsieur Nicolas Guillot responsable de l'urbanisme et de l'environnement agit à titre de secrétaires du CCU.

1.0 Ouverture de la réunion par la présidente du CCU.

À 17h25 ayant constaté le quorum, madame Patricia Sévigny présidente du CCU ouvre la réunion.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec modification, rajout du point 3.1 Rappel des articles du règlement 2017-144 sur la confidentialité et l'éthique des membres des comités municipaux et le retrait du point 5.1 Ajout de l'usage C.2 Habitations multifamiliales isolées 6 log et + dans la zone C-7 à des fins d'approfondir le dossier.

Proposé par : Clément Vaillancourt

3.0 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 21 novembre 2022

3.1. Rappel par la présidente des articles du règlement 2017-144 sur la confidentialité et l'éthique des membres des comités municipaux, une copie des règlements 2017-143 et 2017-144 sera retransmise aux membres du comité.

Proposé par : Danny Roy

4.0 Demande en lien avec les dérogations mineures

4.1. Demande de dérogation pour bâtiment accessoire au 125 chemin Brulé

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2023-01-16

CONSIDÉRANT QUE la superficie maximum au règlement de zonage cause un préjudice professionnel sérieux;

CONSIDÉRANT QUE l'usage du garage par le requérant nécessite une augmentation de la superficie au sol à 130 m² au lieu de 110 m² comme requis au règlement de zonage.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BENOÎT BOUTHILLETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter la demande comme présentée.

RECOMMANDER QUE le conseil municipal donne mandat de réflexion et de recommandation pour étudier une modification de zonage qui différencierait les superficies de bâtiments accessoires en milieu urbain de ceux du milieu rural.

5.0 Dossiers en lien avec la réglementation d'urbanisme

5.1. Ajout de l'usage C.2 Habitations multifamiliales isolées 6 log et + dans la zone C-7

Dossier reporté.

5.2 Commentaire pour la deuxième version du règlement de démolition

Dossier en cours d'analyse, il a été décidé d'inviter l'aménagiste de la MRC de Coaticook à une séance extraordinaire pour plus d'explication à la mise en place de ce nouveau règlement.

6.0 Présentation et première analyse du projet de lotissement sur le chemin Cochrane et Moe's River

Le comité consultatif a analysé le projet de lotissement et a recommandé d'étudier la possibilité d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE), d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) ou d'un projet intégré.

Des réponses devront être amenées à la prochaine rencontre extraordinaire (date à confirmer) et une présentation du projet par Mme Dupont sera organisée à la séance du 20 février 2023.

8.0 Varia

La présidente tenait à discuter du fonctionnement des séances en cas d'absence pour maladie ou autres,

Il en ressort que les séances se tiendront prioritairement en présentiel et en cas d'absences (2 minimum) la séance sera tenue en conférence Teams.

9.0 Prochaine rencontre et levée de la réunion

La prochaine rencontre aura lieu le **lundi 20 février 2023 à 17 h.**

Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 20h10.

Patricia Sévigny
Présidente du CCU

Nicolas Guillot
Secrétaire du comité